



Vente maison prix inférieur agence

Par **NTAAA**, le **02/03/2010** à **11:14**

Bonjour,

Je vends ma maison. Je l'ai mise en agence sans exclusivité.

Nous avons fixé un prix. Maintenant, par moi-même, nous venons de trouver un vendeur (compromis à faire auprès du notaire).

Par contre, nous vendons ce bien moins cher que le prix indiqué aux agences immobilières.

Pouvons-nous vendre moins cher, devons-nous faire quelque chose avant auprès des agences ?

Les agences ont-elles le droit de nous réclamer quelque chose du fait de ce prix plus bas que ce que nous avons signés avec .

Merci d'avance de vos réponses.

Cordialement

TNAAA